



Le Guide des aides en Nouvelle-Aquitaine

APPEL À PROJET

Appel à projet "Favoriser et soutenir les plateformes de place de marché locales/territoriales ou sectorielles"

Publics concernés

Collectivité territoriale, Établissement public, Association, Entreprise

Domaines secondaires

Numérique, Innovation, Économie territoriale, Aménagement numérique

Date de fin de publication

31 mars 2021

Quelles soient sectorielles, c'est-à-dire émanant de regroupements d'entreprises représentatives de filières, ou locales/territoriales, émanant d'initiatives publiques, la Région souhaite soutenir l'émergence et le développement de places de marchés. En effet, elle souhaite garantir aux commerçants et artisans une autre source de chiffre d'affaires et une meilleure visibilité en ligne.

Échéances

Date limite de dépôt des candidatures : 31 mars 2021

Les demandes seront étudiées et notifiées au fil de l'eau.

Objectifs

Concernant les places de marchés dites "locales/territoriales"

Soutenir des initiatives provenant des territoires, qu'elles soient en phase de création ou de développement.

Couvrir mieux le terri du territoire afin qu'elles profitent à toutes les entreprises néo-aquitaines ;

Mieux faire connaître les produits vendus dans la Région.

Concernant les places de marchés dites "sectorielles"

Soutenir les initiatives de regroupements d'entreprises représentatives des filières et savoir-faire d'excellence de Nouvelle-Aquitaine en contribuant à la création, au développement de places de marché verticales.

Favoriser l'apparition de places de marché issues d'une même filière ou à la croisée de plusieurs filières fortes de région répondant à une problématique de marché.

Bénéficiaires

Collectivités et EPCI (Etablissements de Coopération Intercommunale)

Autres établissements publics (Chambres de commerce et d'industrie,

Chambre des métiers et de l'artisanat, Chambre d'agriculture)

Syndicats et associations de professionnels

Associations et entreprises privées (obligatoirement avec un partenaire public)

Modalités

Montant de l'aide régionale

L'aide régionale prend la forme d'une subvention de 50 % maximum des dépenses éligibles, dans la limite d'un plafond de 50 000 € HT (Sur une durée de 12 mois, la date de début sera à fixer dans le cadre de l'instruction).

Conditions d'éligibilité

Quels sont les critères de sélection ?

La plateforme « cible » doit répondre à la définition d'une place de marché : elle doit non seulement présenter une offre « produit » issue de plusieurs vendeurs, mais aussi proposer la commande, le paiement et une solution pour disposer du produit (livraison, plateforme de centralisation, etc). Les

plateformes proposant seulement un référencement des commerçants ne sont pas éligibles. Les projets qui viseraient à transformer une plateforme de référencement, en une véritable place de marché sont éligibles.

La plateforme doit obligatoirement proposer une offre de formation à l'utilisation de la plateforme

Les entreprises privées opérant avec un partenaire public devront faire preuve de l'existence et la nature de ce partenariat.

Coûts éligibles

Dépenses liées au cout de développement ou location de la plateforme.

Dépenses liées aux actions de recrutement et de formation des entreprises.

Dépenses liées à la promotion de la plateforme à destination des clients et des producteurs/ commerçants

Dépenses liées aux services de consultants ou de prestataires, utilisés pour le projet.

Au sein des dépenses précitées, les frais des personnels directement mobilisés sur le projet sont éligibles, limités au coût salarial chargé (sur justifications des bulletins de salaires).

Au sein des dépenses précitées, les coûts d'acquisition de trafic (achats de mots clefs, programme d'affiliation, publicité sur les réseaux sociaux, etc...) ne sont pas éligibles.

Coûts inéligibles

Les dépenses liées à l'acquisition de véhicules et d'espaces de stockage pour la collecte, le colisage, la livraison ou la mise à disposition des produits ne sont pas éligibles.

Comment faire sa demande ?

Télécharger et remplir le dossier de candidature ci-dessous

Préparer et joindre les pièces justificatives : extrait Kbis (pour les entreprises) et/ou lettres de soutien le cas échéant

Envoyer le dossier par e-mail à placesdemarche@nouvelle-aquitaine.fr

Tout dossier incomplet ou parvenu hors délais ne sera pas instruit.

Correspondants

Délégation du numérique

05 57 57 86 09